

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-516 (Rect)

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – À l’alinéa 55, substituer aux mots :

« septième et huitième »

les mots:

« trois derniers ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 58.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.